

ÉTAT DE SITUATION SUR LE PAAS-ACTION

Synthèse des résultats du sondage réalisé par le RAPSIM
auprès de ses membres et partenaires en janvier 2019

Liste des groupes ayant répondu au sondage (13 groupes) :

- Groupe Information Travail (GIT)
- L'Itinéraire
- Maison Benoît-Labre (MBL)
- GEIPSI
- Arrêt-source
- Action-Réinsertion/Sac à dos
- Maison des amis du Plateau
- Maison du Père
- MultiCaf
- Dîners Saint-Louis
- Dans la rue
- Cactus
- Coopérative Les Valoristes

1. Évolution du nombre de places offertes dans les groupes

Groupe	Nb de places offertes en PAAS-Action	Nb de participant.e.s	Évolution dans la dernière année
GIT	4	3	Stable
Itinéraire	17	17	Diminution
MBL	0	-	-
GEIPSI	0	-	-
Arrêt-Source	0	-	-
Sac à dos	16	10	Stable
Maison des amis du Plateau	22	17	Augmentation
Maison du Père	8	7	Stable
MultiCaf	17	15	Stable
Dîners Saint-Louis	3	2	Stable
Dans la rue	3	0	Stable
Cactus	0	-	-
Les Valoristes	0	-	-

Pour la grande majorité des organismes, le nombre de places offertes et le nombre de participant.e.s au programme ont été relativement stables dans la dernière année.

L'organisme qui indique une diminution du nombre de participant.e.s a choisi de réduire le nombre de places offertes en raison du sous-financement de l'intervention dans le cadre de ce programme. Il avance que le montant de 150\$/mois/participant reçu par l'organisme ne permet pas de couvrir les coûts d'accompagnement/supervision nécessaires au bon cheminement des participant.e.s.

L'organisme qui indique une augmentation du nombre de participant.e.s l'explique par un nombre important d'abandon par les participant.e.s en cours de programme et la difficulté de rétention des participant.e.s.

Un organisme n'offre plus de PAAS-Action. La principale cause mise de l'avant dans l'arrêt du programme est le fait que ce dernier ne correspond plus aux valeurs et objectifs de l'organisme. En imposant des critères d'accès trop stricts aux personnes très éloignées de l'emploi, il ne permet plus de répondre à leurs besoins. L'organisme concerné a donc décidé de mettre en place son propre programme d'insertion, aux critères de participation plus souples, et ce, à partir d'autres sources de financement (Projet Propulsion de la MBL).

2. Déploiement du PAAS-Action

2. 1. Admission (entrée dans le programme)

Lors de l'année 2018, y a-t-il eu des changements dans les critères d'acceptation dans le programme ?

Oui : 4

Non : 4

Si oui, quels changements ?

- La plupart des organismes mentionnent la possibilité d'entrée continue (à n'importe quelle date alors qu'avant l'entrée ne pouvait se faire que le 1^{er} du mois).
- Un organisme mentionne la mise en place de nouveaux critères d'admissibilité mais sans préciser lesquels (à vérifier avec DSL).

2. 2. Exclusion (sortie du programme)

Lors de l'année 2018, y a-t-il eu des changements dans les critères de fin de participation au programme ?

Oui : 3

Non : 4

Ne sait pas : 1

Si oui, quels changements ?

- La grande majorité des organismes nomment une pression croissante vers les programmes d'employabilité ou vers le marché du travail.
- Plusieurs mentionnent qu'il devient plus difficile de renouveler la participation des personnes au programme et que les organismes doivent davantage justifier ces demandes de renouvellement.

2. 3. Application (mise en œuvre du programme)

Lors de l'année 2018, y a-t-il eu des changements dans les obligations à remplir ou la nature de la participation demandée aux participant.e.s ?

Oui : 6

Non : 2

Si oui, quels changements ?

Voici les principaux changements mentionnés par les organismes :

- Contrôle de l'atteinte des objectifs par les agents (pression sur la progression).
- Nouvelles obligations en termes de supervision par l'organisme (justifier davantage les absences du participant.e.s auprès de son agent d'Emploi-Québec).
- Nb d'heures à respecter par semaine et rythme à atteindre (20h/semaine).

2. 4. Autres enjeux

Le principal enjeu nommé est **le montant trop faible des rétributions** pour valoriser le travail des personnes, les motiver à participer et leur permettre de répondre à leurs besoins de base.

Les autres enjeux soulevés sont les suivants :

- Manque de souplesse pour les jeunes en grande précarité (absences à justifier vs valoriser la participation au programme).
- Réduction de la rétribution financière du PAAS-Action lorsque la personne participante reçoit un autre supplément à l'aide sociale (pas de cumul possible).
- Si l'organisme ne parvient pas à combler toutes ses places, il risque de se faire couper des places lors du renouvellement de l'entente avec Emploi-Québec.
- L'accès au programme pour de nouveaux organismes semble impossible (à valider avec Emploi-Québec).

2. 5. Appréciation générale

Plusieurs organismes soulignent **l'importance du PAAS-Action**, pour les personnes qui parviennent à entrer dans le programme et à en suivre les exigences. Parmi les principaux effets bénéfiques du programme, les éléments suivants sont nommés : aide à briser l'isolement, à développer de bonnes habitudes de vie et de travail, à se responsabiliser, à améliorer l'estime et la confiance en soi et à s'intégrer dans un milieu. L'aspect enrichissant du programme pour les organismes qui l'offrent est également mentionné.